

Laure de La Raudière
Député d'Eure-et-Loir

Paris, le 20 juin 2018

Références : CG-2018-4000

Objet : Sécurité routière

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre échange concernant la politique de lutte contre l'insécurité routière, la position gouvernementale a particulièrement attiré mon attention.

En effet, à l'occasion du Conseil interministériel de sécurité routière le 9 janvier dernier, le gouvernement a présenté un plan visant à réduire le nombre d'accidents de la route. Ce plan inclut notamment la baisse de 90 à 80km/h.

Le gouvernement défend cette mesure en justifiant que 55% des accidents mortels se déroulent sur les 400 000km de réseau secondaire (chiffres de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière).

L'expérimentation menée dans quatre départements entre 2015 et 2017 montre que la vitesse a diminué de 7% et que le nombre de morts a diminué de 3, chiffre statistiquement pas utilisable pour en tirer des conclusions.

A titre personnel, je suis favorable au maintien à 90 km/h, qui est une limite connue et raisonnable sur bon nombre des routes. Parmi les routes « dites secondaires », la plupart des grands axes départementaux sont bien entretenus et l'on peut aisément rouler à 90 km/h en sécurité.

En revanche, je vous confirme que je suis très attachée aux contrôles en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, et à une véritable sévérité vis-à-vis des chauffards.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Laure de La Raudière